

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Objectifs :

Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la ou les victimes
Être capable de mettre en application ses compétences de SST au profit de la santé et de la sécurité au sein de son entreprise

Public concerné et prérequis :

Tout public : dirigeants d'entreprise, salariés, particuliers
Pas de prérequis

Intervenant(s) : JAMET Sandra

Qualification des intervenants :

Formateurs spécialisés en prévention des risques professionnels et gestes de premiers secours habilités par l'INRS

Moyens pédagogiques et techniques :

Pédagogie active, avec interactions et partage d'expérience
Remise de(s) support(s) pédagogique(s) à chaque participant
Etudes de cas concrets, exercices pratiques, mises en situation, quiz et tests QCM

Durée de la formation : 14 heures.

Nombre de participants maximum : 12 stagiaires.

Programme :

- o Identifier le rôle du SST dans son entreprise
 - Être capable de situer le cadre juridique de son intervention, le rôle de SST – sauveteur secouriste du travail et auxiliaire de prévention
 - Être capable de contribuer à la mise en oeuvre d'actions de prévention
 - Être capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

 - o Adopter la conduite à tenir en cas d'accident : protéger, examiner, alerter ou faire alerter, secourir
 - Être capable de réaliser une protection adaptée
- L'alerte et la protection des populations
Les alertes particulières
L'analyse de l'accident et la protection
Les dégagements d'urgence
- Être capable d'examiner la (les) victime(s) avant/et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- La victime saigne-t-elle abondamment ?

La victime s'étouffe-t-elle ?

La victime répond-elle ?

La victime respire-t-elle ?

- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement :

Qui alerter ?

Le message d'alerte

- Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée :

Le saignement abondant (compression manuelle, pansement compressif, garrot)

La victime s'étouffe

La victime ne répond pas et respire (PLS)

La victime ne répond pas et ne respire pas (RCP et défibrillateur)

Les malaises

Les brûlures

Les douleurs empêchant certains mouvements

La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

o Évaluation de l'apprenant

- Épreuve pratique face à une situation d'accident de travail proposée par le formateur

- Entretien formateur-candidat sous forme de questions-réponses

- Certificat SST délivré en cas de réussite aux épreuves

Modalités d'évaluation des acquis :

Exercices sous forme de quiz, tests QCM, cas pratiques et mises en situation tout au long de l'action de formation

Contrôle de connaissance à l'issue du module de formation

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Certificat acteur SST : recyclage de la formation tous les 2 ans

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap ARAPL Provence et Var

Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

Taux de satisfaction de la formation : 100% des stagiaires formés satisfaits*

* Période de référence : année 2022

Conditions tarifaires :

Adhérents ARAPL Provence et Var

Tarif HT : 291,67 €

€

Tarif TTC (TVA 20 %) : 350,00 €

Non-adhérents ARAPL Provence et Var

Tarif HT : 366,67

Tarif TTC (TVA 20 %) : 440 €